

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS L'ÉDUCATION

Bucarest (Roumanie)

28 et 29 septembre 2006





AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
PRÉSENTÉ À L'OCCASION DU XI^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DANS L'ÉDUCATION

Bucarest (Roumanie) – 28 et 29 septembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
I. COMBATTRE LA FRACTURE ALPHABÉTIQUE	9
1. Les bénéfices de l'éducation	9
2. Les engagements de la communauté internationale envers l'Éducation pour tous (ÉPT)	9
3. Les engagements de la Francophonie envers l'éducation	11
4. Un bilan en demi-teinte des progrès accomplis vers l'Éducation pour tous (ÉPT)	12
4.1 L'enseignement primaire universel (EPU)	13
4.2 L'objectif de la parité entre les sexes	13
4.3 La qualité de l'enseignement	13
4.4 L'alphabétisation	13
4.5 Les ressources	14
5. Les recommandations de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour combattre la fracture alphabétique	14
II. COMBATTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE	17
1. Le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour l'atteinte du développement durable	17
2. Les disparités de la société de l'information	17
3. Les engagements de la communauté internationale	18
3.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	18
3.2 La contribution de la Francophonie	18
4. Les recommandations de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour combattre la fracture numérique	20
CONCLUSION	21
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	22

AVANT-PROPOS



C'est pour moi un honneur, dont je mesure la responsabilité, que de déposer l'Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur « les technologies de l'information dans l'éducation » devant le XI^e Sommet de la Francophonie.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue à résorber la fracture numérique et à œuvrer au partage des savoirs dans tout le monde francophone, grâce à son programme de coopération Noria, financé par l'OIF, qui permet d'offrir aux Parlements de l'hémisphère Sud une circulation plus rapide de l'information parlementaire grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Les parlementaires de la Francophonie, qui représentent des peuples de niveaux de développement différents, savent à quel point les technologies de l'information ont un impact déterminant sur tout notre quotidien, et plus particulièrement en matière d'éducation.

Telle est la raison pour laquelle l'APF a décidé de mobiliser autour de cet enjeu, et cela depuis deux ans, l'ensemble de ses structures internes, au premier rang desquelles on retrouve ses commissions, le réseau des femmes parlementaires, ainsi que le Parlement francophone des jeunes. Chacun des membres de ces instances y ont apporté leur contribution. Plus particulièrement, je tiens à remercier ici notre commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, qui a pour vocation d'examiner les questions relatives à l'éducation et aux technologies de l'information, et à saluer le travail considérable effectué par nos deux rapporteurs, Monsieur Joël Bourdin, sénateur français, et Monsieur Jacques Chagnon, député à l'Assemblée nationale du Québec.

Définir le rôle des technologies de l'information dans l'éducation suppose une réflexion sur les fractures alphabétique, numérique, voire cognitive qui traversent notre monde.

La tenue de ce XI^e Sommet de la Francophonie, qui se déroulera pour la première fois en Europe centrale et orientale, constitue un symbole important: ce privilège est dévolu à la Roumanie, qui est le premier des treize pays francophones de la région à avoir été admis au sein de la Francophonie.

Le présent avis est certes une obligation statutaire, mais il constitue surtout une occasion de démontrer à quel point les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à une meilleure éducation, condition indispensable d'un développement durable et équilibré. C'est pourquoi les parlementaires de l'espace francophone se font un devoir d'accompagner et d'encourager ce mouvement, au bénéfice des générations présentes et à venir.

M. Bernard PATRY

Député du Canada

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie



INTRODUCTION

Les notions de société de l'information, de société du savoir ainsi que la notion d'éducation sont intimement liées, bien qu'elles renvoient à des idées différentes.

Le concept de « société de l'information » est en voie de devenir le paradigme de notre époque. Il repose sur la révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), conjuguée à la mondialisation et à l'interdépendance. En réduisant les obstacles que sont le temps et la distance, les TIC laissent entrevoir des effets positifs potentiels sur les sociétés, tels que l'accroissement de la productivité, la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. En contribuant à favoriser le dialogue entre les personnes et les peuples, elles peuvent avoir un impact sur la démocratie et la gouvernance.

On a vu dans cette société de l'information un immense potentiel qui ouvre de nouvelles perspectives pour le développement humain et pour l'édification de sociétés plus démocratiques. Pourtant, paradoxalement, l'émergence de cette société mondiale de l'information a aussi accentué les disparités dans l'accès aux nouvelles technologies et à leur contenu. Ces disparités sont flagrantes entre les pays développés et les pays en développement (Nord-Sud) ; elles creusent également des fossés à l'intérieur même des sociétés, y compris, bien sûr, au sein des pays développés. Ce phénomène a donné lieu à l'expression « fracture numérique ».

Dans son rapport mondial «Vers les sociétés du savoir»⁽¹⁾, publié récemment, l'UNESCO met en garde contre cette société certes mondiale, mais plutôt inégale, de l'information, qui pourrait faire obstacle à l'atteinte d'une véritable société du savoir. Si la société de l'information repose sur les technologies, la société du savoir est plutôt le fruit de la connaissance, qui sous-tend l'éducation. Car, plus que jamais, la capacité de collecter, d'analyser et de trier le volume exponentiel de l'information et de le transformer en une base de savoir, fait appel à une habileté critique. À la fracture numérique, sous ses différentes formes, et à la fracture alphabétique s'ajoute ainsi une fracture cognitive : sans éducation, sans capacité cognitive, l'information reste une donnée indistincte.

Résoudre la fracture numérique ne réglera pas la fracture cognitive : la scolarisation et l'alphabétisation – sans fracture des genres – sont des préalables incontournables pour atteindre le développement humain. La société du savoir vers laquelle nous devons tendre se caractérise par un accès égal et universel à la connaissance. Ce constat, qui concerne l'ensemble des pays du monde, s'applique bien évidemment à la Francophonie.

⁽¹⁾ Vers les sociétés du savoir, *Rapport mondial de l'UNESCO, Paris, 2005.*



Il apparaît clairement que, pour transcender la société de l'information et accéder à la société du savoir, la Francophonie doit, elle aussi, combattre deux fractures : la fracture alphabétique et la fracture numérique. La première partie de cet Avis décrit le phénomène de la fracture alphabétique, rappelle les constats et les engagements de la communauté internationale envers le programme Éducation pour tous (ÉPT) et appelle les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à se mobiliser pour atteindre les objectifs visés et à redoubler d'efforts pour y parvenir. La seconde partie de l'Avis traite de la fracture numérique en exposant l'état des lieux, les engagements de la communauté internationale à cet effet et les objectifs que s'est déjà fixés la Francophonie. En conclusion, les parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) livrent leurs réflexions sur la société du savoir et sur le rôle des parlementaires.

I. COMBATTRE LA FRACTURE ALPHABÉTIQUE

1. LES BÉNÉFICES DE L'ÉDUCATION

Les bénéfices de l'éducation sur les individus et les sociétés ne sont plus à démontrer. Le niveau d'instruction, le revenu, la productivité et la santé sont liés. L'éducation est en effet incontestablement le levier le plus efficace permettant aux individus de s'affranchir, de développer leur potentiel et de contribuer en retour à leur communauté. L'éducation a un impact direct sur d'autres objectifs du développement, comme l'autonomisation, la protection de l'environnement, la santé et l'amélioration de la gouvernance. Quant à la scolarisation des filles et l'éducation des femmes, elle est synonyme d'amélioration des conditions sanitaires de la famille, de recul du VIH/sida, de régulation des naissances, de baisse de la mortalité infantile et de développement économique.

Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les investissements éducatifs ont des retombées économiques tangibles : une année d'éducation supplémentaire représente un accroissement de la production individuelle de 4 à 7 %. ⁽²⁾

2. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ENVERS L'ÉDUCATION POUR TOUS (ÉPT)

Plusieurs grandes manifestations d'envergure internationale ont eu lieu, confirmant l'importance stratégique de l'éducation et témoignant de la volonté de la communauté internationale de se fixer des objectifs reliés à l'éducation :

- La *Conférence mondiale sur l'éducation pour tous de Jomtien* (Thaïlande, mars 1990) a donné l'impulsion au programme du même nom : l'Éducation pour tous (ÉPT). Tout en reconnaissant l'éducation comme un droit fondamental de la personne, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les 155 pays participants se sont engagés à offrir une éducation primaire à tous les enfants, sans disparité entre les sexes, et à réduire radicalement l'analphabétisme chez les adultes pour la fin de la décennie.
- Le *Forum mondial sur l'éducation* (Dakar, avril 2000) a réuni 165 États qui ont décidé de remettre à jour les objectifs fixés dix ans plus tôt à Jomtien. En adoptant le *Cadre d'action de Dakar*, les représentants ont réaffirmé leur engagement à réaliser les objectifs de l'Éducation pour tous au plus tard en 2015. Il n'est pas superflu de rappeler les six objectifs de Dakar.

⁽²⁾ UNESCO, Dossier d'information sur l'Éducation pour tous.
(http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/background/background_kit_achieve_goal-fr.shtml)



LES OBJECTIFS DU CADRE D'ACTION DE DAKAR

- ① Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- ② Faire en sorte qu'au plus tard en 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- ③ Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en leur assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante ;
- ④ Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes, notamment celui des femmes, d'ici à l'an 2015, et garantir à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation continue ;
- ⑤ Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, d'ici à 2005, et instaurer l'égalité dans ce domaine pour 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- ⑥ Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables—notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Le *Cadre d'action de Dakar* stipule que les États et la communauté internationale ont la responsabilité de l'atteinte de ces objectifs. Il recommande un financement extérieur systématique, en arguant qu' « aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. »

- Le *Sommet du millénaire*, tenu au siège des Nations Unies en septembre 2000, a réaffirmé le caractère prioritaire de l'éducation en plaçant comme deuxième objectif—immédiatement après la réduction de la pauvreté—la scolarisation de tous les enfants d'âge primaire et, comme troisième impératif, la promotion de l'égalité des sexes notamment dans l'accès à l'éducation. Ces objectifs réfèrent aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

- Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD), mis en place par les pays africains en 2001, a inscrit parmi ses priorités la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation. Dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée de renaissance de l'Afrique, un certain nombre de priorités ont été définies, parmi lesquelles figurent la



réforme des politiques et l'augmentation des investissements dans un certain nombre de secteurs prioritaires, dont le développement humain axé sur la santé, l'éducation, les sciences et les technologies, ainsi que le développement des compétences. Il est également mentionné la construction et l'amélioration des infrastructures, notamment celles concernant les TIC. Le suivi de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'éducation est donc considéré comme une priorité par le NEPAD.

- Le *Sommet mondial des chefs d'État et de gouvernement* qui s'est tenu à New York, en septembre 2005, visait à dresser un premier bilan de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le rapport du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la réalisation des objectifs en 2005 présentait un tableau quelque peu pessimiste de la situation et émettait des doutes sur la possibilité que les objectifs puissent être atteints en 2015 si la tendance actuelle se prolongeait. Il appelait alors la communauté internationale à redoubler ses efforts, notamment en matière de financement.

Dans leur déclaration finale, les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé leur engagement au regard de l'éducation. Ils réaffirment leur volonté de soutenir les efforts des pays en développement pour mettre en œuvre l'initiative Éducation pour tous, notamment en mobilisant des ressources supplémentaires de tous types, dans le cadre de la Procédure accélérée (« Fast track ») à l'appui des programmes d'Éducation pour tous. ⁽³⁾

S'agissant des TIC, ils se sont engagés à bâtir une société de l'information centrée sur l'être humain et ouverte, afin de combler le fossé numérique en multipliant les débouchés dans l'électronique, à mettre le potentiel des technologies de l'information et des communications au service du développement et à relever les nouveaux défis que pose la société de l'information. Ils se sont engagés à mettre en œuvre les textes issus de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenue à Genève, et à assurer le succès de la deuxième phase, qui s'est tenue à Tunis en novembre 2005. À ce propos, les chefs d'État et de gouvernement se félicitent de la création du Fonds pour la solidarité numérique, et souhaitent que des contributions volontaires soient versées pour l'alimenter.

3. LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCOPHONIE ENVERS L'ÉDUCATION

L'intérêt de la Francophonie pour l'éducation ne date pas d'hier, comme en témoigne l'existence en son sein, depuis 1960, d'une Conférence permanente des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN). Signe de sa reconnaissance, cette Conférence, devenue la *Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage*, s'est vue confier par le Sommet de Maurice

⁽³⁾ *Document final du Sommet mondial de 2005*, p. 12.

La procédure accélérée (« Fast Track ») est un partenariat mondial entre pays en développement et bailleurs de fonds. Elle vise à contribuer à l'ÉPT en aidant les pays moins nantis qui mettent en œuvre de bonnes politiques, mais qui manquent de moyens pour donner à tous les enfants une éducation primaire complète d'ici 2015.



– (1993) le rôle d'orienter les politiques éducatives en Francophonie. La CONFEMEN a réitéré au fil des ans la priorité qu'il convenait d'accorder à l'éducation de base et a contribué par ses analyses et évaluations, notamment celles menées dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), à éclairer les décideurs dans l'élaboration de politiques et le choix de moyens permettant d'assurer le droit de tous à l'éducation en Francophonie.

Les États membres de la Francophonie ont adhéré au *Cadre d'action de Dakar* et aux *Objectifs du millénaire pour le développement*. À la suite de la réunion de Dakar, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont recommandé lors du Sommet de Beyrouth (2002) la réforme de la CONFEMEN afin qu'elle puisse participer au suivi du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar et qu'elle concoure à l'admissibilité des systèmes éducatifs francophones aux financements internationaux. ⁽⁴⁾

Dans le *Cadre stratégique décennal* qu'elle a adopté lors du Sommet de Ouagadougou, en 2004, la Francophonie a inscrit l'éducation parmi ses missions essentielles. La Francophonie se donne notamment comme objectif stratégique de « contribuer à l'effort pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes ». À cette fin, le Cadre indique que les programmations et les actions de la Francophonie devront tendre à :

- Aider les États et gouvernements à réformer et à renforcer leur système éducatif, leur permettant ainsi d'être admissibles aux financements internationaux et, le cas échéant, les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'éducation pour tous ;
- Soutenir la formation des cadres de l'éducation en vue d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs ;
- Appuyer le développement des réseaux régionaux et interrégionaux d'échanges d'expertise, d'expériences et d'outils en matière d'éducation, en particulier le réseau électronique.

4. UN BILAN EN DEMI-TEINTE DES PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'ÉDUCATION POUR TOUS (ÉPT)

Selon le *Rapport mondial sur le suivi de l'Éducation pour tous 2006* ⁽⁵⁾, des progrès réguliers ont été accomplis depuis 1998, particulièrement en ce qui a trait à l'enseignement primaire universel (EPU) et à la parité entre les sexes dans les pays les plus pauvres. Toutefois, ce rythme est insuffisant pour que les objectifs puissent être atteints avant l'année 2015.

⁽⁴⁾ Déclaration de Beyrouth (20 octobre 2002).

⁽⁵⁾ Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2006, Paris, Éditions UNESCO, 2005.



Malgré les engagements envers l'Éducation pour tous, à dix ans de l'échéance de 2015, on estime que 28 pays n'atteindront aucun des objectifs fixés à Dakar ⁽⁶⁾. Or, parmi ces 28 pays, 16 sont membres de la Francophonie. La CONFEMEN a déjà déploré, en 2001, une lenteur importante dans les progrès réalisés vers l'ÉPT. Il convient donc de se pencher sur les défis et les obstacles qui compromettent la réalisation de l'ÉPT.

4.1 L'enseignement primaire universel (EPU)

L'enseignement primaire universel n'est pas garanti puisque quelque 100 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés au primaire, dont 55 % de filles. Les rapports de suivi de l'ÉPT démontrent que des frais de scolarité sont encore perçus au primaire dans la majorité des pays, ce qui constitue un obstacle majeur à l'accès à l'éducation. De plus, on ne peut que déplorer les effets dévastateurs de la pandémie du VIH/sida et des conflits sur les systèmes éducatifs des régions pour lesquelles l'atteinte de l'ÉPT exige des efforts considérables.

4.2 L'objectif de la parité entre les sexes

L'objectif de la parité entre les sexes en 2005 n'a pas été atteint par 94 pays sur les 149 pour lesquels les données sont disponibles. Quelque 76 pays sur 180 n'ont pas atteint la parité entre les sexes au primaire.

4.3 La qualité de l'enseignement

La qualité de l'enseignement est insuffisante : dans de nombreux pays, le nombre d'enseignants au primaire devrait augmenter de 20 % par année pour ramener le rapport élèves/enseignants à 40/1 et réaliser l'enseignement primaire universel (EPU) pour 2015. De plus, beaucoup d'enseignants au primaire ne possèdent pas les qualifications adéquates pour exercer leur métier.

Ce constat assez pessimiste doit inciter à faire porter l'effort sur les stratégies suivantes dont les effets bénéfiques sont évidents ⁽⁷⁾ : la formation des enseignants ; l'instruction dans la langue maternelle de l'apprenant, ce qui a pour effet d'améliorer le résultat des apprentissages et de diminuer le risque d'abandon ; la disponibilité et la qualité du matériel d'apprentissage (manuels scolaires et guides du maître).

4.4 L'alphabétisation

L'alphabétisation apparaît comme le parent pauvre de l'ÉPT : 771 millions d'individus âgés de 15 ans ou plus sont analphabètes (soit 18 % de la population adulte du monde), dont près des deux tiers sont des femmes. On note ici que la part des femmes (64 %) au chapitre de l'analphabétisme n'a pas changé depuis 1990. Les études révèlent que l'alphabétisation n'est pas une priorité des gouvernements et des organisations : les programmes d'alphabétisation ne représentent que 1 % du budget de l'éducation dans de nombreux pays. Ce constat a d'ailleurs amené l'Organisation des Nations Unies à décréter la décennie 2003–2012 celle de l'alphabétisation

⁽⁶⁾ Ibid.

⁽⁷⁾ Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2005, Paris, Éditions UNESCO, 2004.

des adultes. Cette initiative vise à dynamiser les efforts vers l'atteinte des objectifs 3 et 4 du Cadre d'action de Dakar pour 2015.

4.5 Les ressources

Selon l'UNESCO, l'aide à l'éducation de base est encore insuffisante. Cette aide représente moins de 2 % de l'aide publique au développement. Dans cette catégorie, la part de l'alphabétisation des adultes est très minime.

Le G8 a décidé, lors du Sommet de Gleneagles en juillet 2005, d'augmenter le montant global de l'aide au développement. Pour l'éducation de base, ce montant pourrait atteindre 3,3 milliards. Or, on estime à quelque 7 milliards de dollars annuellement le montant d'aide extérieure nécessaire jusqu'en 2015 si l'on veut atteindre les objectifs de l'ÉPT qui concernent la participation universelle à un enseignement primaire de qualité raisonnable.

En ce qui concerne l'aide bilatérale à l'éducation, d'un montant de 4,7 milliards de dollars américains en 2003, on note que 60 % sont toujours alloués à l'enseignement postsecondaire ⁽⁸⁾.

5. LES RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE POUR COMBATTRE LA FRACTURE ALPHABÉTIQUE

Les membres de la Francophonie ne pourront bénéficier de la société de l'information et ne pourront aspirer à une véritable société du savoir sans l'atteinte de l'ÉPT. L'APF est convaincue que la faible scolarisation et l'analphabétisme ne sont pas une fatalité. Nous rappelons que les objectifs de l'ÉPT sont réalisables s'il y a une ferme volonté politique et un partenariat dynamique entre les gouvernements, la société civile et les acteurs internationaux.

En continuité avec les recommandations exprimées dans son *Avis sur le développement durable* (Ouagadougou, 2004), l'APF estime qu'il faut maintenir une mobilisation active pour atteindre l'accès à l'éducation de base, la parité entre les sexes et l'alphabétisation. Les objectifs liés à l'éducation sont nombreux; l'APF souhaite ériger ces trois derniers en priorité absolue.

⁽⁸⁾ Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2006, Paris, Éditions UNESCO, 2005, p. 1

Rappelant les engagements pris à Dakar pour l'Éducation pour tous, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande aux chefs d'État et de gouvernement :

- De compléter le principe de l'universalité de l'éducation de base en garantissant un accès gratuit au cycle primaire pour tous les enfants, sans disparité entre les sexes, et de s'engager activement dans le défi de l'alphabétisation en adoptant des programmes destinés aux jeunes et aux adultes, avec une attention particulière aux femmes, et en intégrant dans la planification du secteur de l'éducation la politique de financement de l'alphabétisation des adultes ;
- De promouvoir la qualité de l'enseignement en investissant dans la formation des maîtres, notamment en tirant parti des TIC pour l'enseignement à distance, dans l'accès aux manuels scolaires et aux guides du maître et en favorisant l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement de base ;
- D'augmenter la part de financement accordée à l'éducation de base à 5 % de l'aide officielle au développement ;
- De privilégier le financement de projets dans les pays du Sud où l'on investit au moins 5 % du produit intérieur brut (PIB) dans l'enseignement et d'inciter les bailleurs de fonds à prendre en compte dans les plans d'allégement ou d'annulation de la dette des pays les plus pauvres la condition d'un investissement d'au moins 5 % du PIB en éducation.

Demande à la CONFEMEN :

- De s'assurer que les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans l'atteinte de l'Éducation pour tous en Francophonie sont accessibles et rendus publics en vue de contribuer à la diminution de la fracture alphabétique ;
- De consolider les partenariats déjà établis en vue d'assurer la mise en œuvre effective des plans nationaux d'ÉPT et la mobilisation des ressources en faveur de l'éducation.

Demande à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) :

- De s'assurer que les programmations quadriennales traduisent bien les engagements pris par la Francophonie en matière d'Éducation et qu'une part substantielle des budgets alloués à cette programmation est consacrée à l'éducation de base, reflétant ainsi le caractère prioritaire qui lui est reconnu en Francophonie.

II. COMBATTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

1. LE POTENTIEL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ATTEINTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons vu plus haut l'ampleur de la révolution qu'a constituée l'avènement des technologies de l'information et des communications. L'utilisation des TIC, la diffusion et le partage des connaissances doivent être mis à profit pour la réalisation des objectifs de développement que la communauté internationale s'est fixés et qui sont cristallisés dans les Objectifs du millénaire pour le développement. Les applications des TIC peuvent effectivement contribuer au développement durable dans les domaines de l'administration publique, du commerce, de l'enseignement et de la formation, de la santé, de l'emploi, de l'environnement, de l'agriculture et des sciences.

L'apport des TIC dans toutes les sphères de l'activité humaine et leur potentiel immense est reconnu mais leurs bienfaits sont inégalement répartis. Bien que ces technologies éliminent des obstacles liés au temps et à la distance, on voit se multiplier de nombreuses fractures entre le Nord et le Sud, mais aussi au sein de chacune de nos sociétés.

2. LES DISPARITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Selon des données récentes, quelque 11 % de la population mondiale ont accès à Internet. De ces internautes, 90 % sont issus des pays industrialisés : Amérique du Nord (30 %), Europe (30 %) et Asie-Pacifique (30 %). ⁽⁹⁾ Dans les faits, la « géographie d'Internet » révèle que 82 % de la population mondiale ne représente que 10 % des connexions dans le monde.

De toute évidence, cette fracture numérique tient d'abord à l'accès aux infrastructures : accès à l'électricité, à la connectivité et au matériel informatique. Elle tient aussi aux barrières éducatives (savoir lire), culturelles et linguistiques. La fracture numérique s'éclate en une multitude de fractures qui font d'Internet un objet inaccessible pour des populations exclues de la mondialisation ⁽¹⁰⁾. Ces fractures sont conditionnées par différents facteurs : ressources économiques, géographie (opposition ville/campagne), âge (à la faveur des jeunes), le sexe (inégalités hommes-femmes dans l'accès aux technologies), la langue (prédominance de l'anglais dans le cyberspace), l'éducation, l'emploi (accès à l'Internet sur les lieux de travail) et l'intégrité physique.

⁽⁹⁾ Vers les sociétés du savoir, *Rapport mondial de l'UNESCO, Paris, 2005, p. 29*

⁽¹⁰⁾ Ibid, p. 31



3. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

3.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Préoccupée par la fracture numérique, la communauté internationale s'est mobilisée pour s'engager dans la solidarité numérique. La principale manifestation en a été le *Sommet mondial sur la société de l'information* (SMSI, Phase I Genève, 10-12 décembre 2003 et Phase II Tunis, 16-18 novembre 2005).

Les différents textes adoptés soulignent le rôle central des « gouvernements » pour la mise en œuvre et le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Les parlements doivent s'interroger sur la signification de ce terme. Il paraît en effet évident que le cadre juridique qui sous-tend la société de l'information n'est pas de la responsabilité exclusive des exécutifs. Il commande, bien évidemment, une intervention des législateurs. Non seulement les parlements auront à intervenir pour étudier, amender, puis voter les textes de loi nécessaires, mais ils devront également agir dans leur fonction de contrôle de l'exécutif.

Par ailleurs, les documents adoptés à Tunis (l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information) ont abordé deux questions fondamentales : celle de la gouvernance de l'Internet et celle de la mise en œuvre et du suivi. Le secrétaire général de l'ONU est appelé par l'Agenda de Tunis (point 72) à créer un Forum de la gouvernance de l'Internet. Cette question est évidemment une question politique fondamentale. Il est vital que les parlements, représentants les plus légitimes de la société, car trouvant leur légitimité dans l'élection démocratique, soient pleinement parties prenantes de la mise en place de cette gouvernance de l'Internet. Il convient donc que l'APF, en tant qu'assemblée représentative, puisse être l'un des intervenants dans ce Forum de la gouvernance de l'Internet.

S'agissant du suivi et de la mise en œuvre de l'Agenda de Tunis, les signataires ont pris un certain nombre d'engagements pour atteindre, d'ici 2015, les cibles indicatives définies lors de la réunion de Genève en 2003 et les Objectifs du millénaire pour le développement. Les parlements doivent impérativement être parties prenantes de ces deux questions.

3.2 La contribution de la Francophonie

Rappelons que, dans sa contribution à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information ⁽¹¹⁾, la Francophonie s'est déclarée attachée à une conception pluraliste de la société de l'information qui repose sur des fondements démocratiques. Elle a dégagé quatre priorités qui sont toujours d'actualité :

⁽¹¹⁾ Contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information, *Rabat (Maroc), 4-5 septembre 2003*.

- La diversité culturelle et linguistique

Le respect de la diversité culturelle et linguistique est un principe fondateur de la société de l'information. À ce titre, les TIC doivent favoriser le dialogue entre les cultures.

Les soutiens à la production et à la circulation reflétant la diversité des identités, l'expression de contenus en langue française ou dans les langues nationales doivent être défendus et promus.

- La démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix

Le respect des droits de l'homme, le renforcement de l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et d'expression, sont une condition préalable à la société de l'information. Les TIC doivent donc être mises au service de la bonne gouvernance en favorisant la transparence. Elles doivent favoriser l'expression des citoyens et permettre une meilleure participation des femmes et des jeunes.

- Le renforcement des capacités

Dans sa contribution au SMSI, la Francophonie rappelle l'importance fondamentale de l'éducation et de l'alphabétisation. L'usage des TIC doit être intégré dans les systèmes d'enseignement et de formation, dès l'éducation de base et tout au long de la vie, notamment par l'enseignement à distance. Elle précise qu'une attention particulière doit être accordée à la formation des formateurs et des maîtres.

- Les médias

La Francophonie a exprimé son inquiétude face à la concentration excessive des médias et l'uniformisation de l'information. Elle estime nécessaire de renforcer l'indépendance et la pluralité des médias privés et publics, la déontologie professionnelle et les mécanismes de régulation de l'information « afin de permettre le plein exercice de la liberté d'expression et d'encourager la diversité des contenus produits et diffusés ». L'accès universel à l'information doit être garanti, tout comme le maintien des médias traditionnels qui participent à l'édification d'une société de l'information libre et démocratique.

En outre, pour faire face aux enjeux liés à l'édification d'une société de l'information équitable et reflétant la diversité des expressions culturelles, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'appuie sur l'*Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation* (Intif). Situé dans la ville de Bordeaux, l'Institut est une direction et un organe subsidiaire de l'OIF. Ses axes d'intervention s'articulent autour de la mise en œuvre de la société de l'information; le défi de la fracture numérique; la valorisation et le partage des contenus numériques, documentaires et archivistiques francophones.

De plus, un *Fonds francophone des inforoutes* a été mis sur pied à l'intention des porteurs de projets en recherche de financement. L'objectif du Fonds est de favoriser l'appropriation et l'usage des technologies par la création de contenus numériques d'expression française. Les appels à propositions comprennent deux volets, un volet Général et un volet Jeunes, destiné aux personnes de moins de 30 ans.



4. LES RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE POUR COMBATTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'APF se préoccupe particulièrement de la place du français dans les TIC, notamment sur Internet. Pour ne pas être en reste dans cette société de l'information, la Francophonie doit se mobiliser pour faciliter l'accès aux TIC, développer la Francophonie sur Internet et intégrer les TIC dans les domaines de l'éducation de base et de l'alphabétisation.

Le développement de la Francophonie dans Internet s'impose dans l'accès ainsi que dans la production et la diffusion de contenus en français ou dans les langues nationales, ayant ainsi pour effet d'opposer un contrepoids à la prédominance de la langue anglaise.

**L'Assemblée parlementaire la Francophonie
demande aux chefs d'État et de gouvernement
de veiller au suivi et à la mise en place des orientations et des engagements
issus du Sommet mondial sur la société de l'information,
qui englobent les enjeux du développement,
de l'équité et de la diversité des expressions culturelles :**

- En mettant en œuvre une véritable solidarité numérique au sein de l'espace francophone par l'allocation de ressources, par l'accompagnement d'initiatives locales et en favorisant le partage d'expériences ;
- En développant l'autonomie numérique des pays du Sud en privilégiant la formation de techniciens, de spécialistes et de concepteurs et en encourageant la production et la diffusion de logiciels francophones libres ;
- En augmentant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes éducatifs et dans la société civile afin de développer l'« alphabétisation numérique » des populations, sans pour autant négliger les médias traditionnels.

**Afin de dynamiser et de coordonner les efforts de la Francophonie pour
concourir à l'édification d'une société de l'information équitable et diversifiée,
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
demande à l'Organisation internationale de la Francophonie :**

- De créer un nouvel opérateur chargé de la mise en œuvre de la société de l'information, au même titre que les autres opérateurs spécialisés (et notamment TV5, l'AUF et l'AIMF) dont la mission serait, à la fois, l'élaboration de stratégies nationales et régionales, la démocratisation de l'accès aux TIC, le renforcement des capacités et la promotion de la Francophonie sur Internet, en particulier par la création de contenus numériques.



CONCLUSION

L'avènement d'une société de l'information et du savoir, et l'utilisation généralisée des TIC, peut aboutir à des progrès décisifs en matière de développement humain par le partage des connaissances accessibles à tous, ou bien contribuer à des sociétés divisées, traversées de diverses fractures, dont la fracture alphabétique et la fracture numérique.

Ces différentes ruptures, dont on a souligné la complexité et la variété de formes, convergent dans ce qu'il convient d'appeler la fracture cognitive, dont le rapport de l'UNESCO dit : « qu'elle additionne les effets des différentes fractures observées dans les principaux champs constitutifs du savoir (l'accès à l'information, l'éducation, la recherche scientifique, la diversité culturelle et linguistique) ». Elle se superpose à ces ruptures et sépare ceux qui ont accès au savoir et participent à son partage, et les autres, les laissés-pour-compte de la société du savoir.

C'est cette fracture qui constitue, pour l'ensemble des sociétés, et donc pour la Francophonie, le véritable défi lancé à la construction des sociétés du savoir. En effet, quand bien même on aurait résolu la question de la fracture numérique par la mise à la disposition de tous des infrastructures et des matériels nécessaires, se poserait en premier lieu la question des contenus, celle de la langue de communication et, bien sûr, celle, préalable à toutes les autres, de l'éducation.

La Francophonie, qui se définit comme un espace de solidarité, doit impérieusement s'investir dans l'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous et dans la résorption des fractures décrites pour pouvoir bénéficier pleinement de la société de l'information et tendre vers une véritable société du savoir. La Francophonie l'a compris puisque ces enjeux sont identifiés dans le Cadre stratégique décennal dont s'est dotée l'Organisation.

Nous, parlementaires, faisons de l'éducation primaire et de l'alphabétisation des adultes, femmes ou hommes, et de la lutte contre la fracture cognitive une priorité absolue afin de réaliser le développement des individus et des sociétés.

De manière plus globale, la pérennité et le rayonnement du français et des valeurs de la Francophonie reposent sur l'éducation et l'alphabétisation des peuples et sur notre capacité à intégrer la société de l'information et du savoir. En nous faisant les promoteurs de la diversité culturelle et linguistique, nous devons renforcer la présence du français et des langues nationales sur Internet et favoriser son accès universel.

Animés par ces défis et par la confiance que les populations ont investie en nous, nous nous ferons un devoir de participer activement au suivi de l'ÉPT à l'UNESCO et aux différentes tribunes et instances internationales dédiées à l'étude et au suivi de la société de l'information, notamment le forum sur la gouvernance de l'Internet et le suivi des engagements du SMSI.

Nous porterons le message que la Francophonie peut et doit, à travers la force que constitue sa diversité, proposer une mondialisation à visage humain qui promeut des valeurs d'équité et d'inclusion.



RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

I. COMBATTRE LA FRACTURE ALPHABÉTIQUE

Rappelant les engagements pris à Dakar pour l'Éducation pour tous, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande aux chefs d'État et de gouvernement :

1. de compléter le principe de l'universalité de l'éducation de base en garantissant un accès gratuit au cycle primaire pour tous les enfants, sans disparité entre les sexes, et de s'engager activement dans le défi de l'alphabétisation en adoptant des programmes destinés aux jeunes et aux adultes, avec une attention particulière aux femmes, et en intégrant dans la planification du secteur de l'éducation la politique de financement de l'alphabétisation des adultes ;
2. de promouvoir la qualité de l'enseignement en investissant dans la formation des maîtres, notamment en tirant parti des TIC pour l'enseignement à distance, dans l'accès aux manuels scolaires et aux guides du maître et en favorisant l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement de base ;
3. d'augmenter la part de financement accordée à l'éducation de base à 5 % de l'aide officielle au développement ;
4. de privilégier le financement de projets dans les pays du Sud où l'on investit au moins 5 % du produit intérieur brut (PIB) dans l'enseignement et d'inciter les bailleurs de fonds à prendre en compte dans les plans d'allégement ou d'annulation de la dette des pays les plus pauvres la condition d'un investissement d'au moins 5 % du PIB en éducation.

Demande à la CONFEMEN :

5. de s'assurer que les indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans l'atteinte de l'Éducation pour tous en Francophonie sont accessibles et rendus publics en vue de contribuer à la diminution de la fracture alphabétique ;
6. de consolider les partenariats déjà établis en vue d'assurer la mise en œuvre effective des plans nationaux d'ÉPT et la mobilisation des ressources en faveur de l'éducation.

Demande à l'Organisation internationale de la Francophonie:

7. de s'assurer que les programmations quadriennales traduisent bien les engagements pris par la Francophonie en matière d'Éducation et qu'une part substantielle des budgets alloués à cette programmation est consacrée à l'éducation de base, reflétant ainsi le caractère prioritaire qui lui est reconnu en Francophonie.

II. COMBATTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie
demande aux chefs d'État et de gouvernement de veiller au suivi
et à la mise en place des orientations et des engagements
issus du Sommet mondial sur la société de l'information,
qui englobent les enjeux du développement,
de l'équité et de la diversité des expressions culturelles:**

8. en mettant en œuvre une véritable solidarité numérique au sein de l'espace francophone par l'allocation de ressources, par l'accompagnement d'initiatives locales et en favorisant le partage d'expériences;

9. en développant l'autonomie numérique des pays du Sud en privilégiant la formation de techniciens, de spécialistes et de concepteurs et en encourageant la production et la diffusion de logiciels francophones libres;

10. en augmentant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes éducatifs et dans la société civile afin de développer l'«alphabétisation numérique» des populations, sans pour autant négliger les médias traditionnels.

**Afin de dynamiser et de coordonner les efforts de la Francophonie pour
concourir à l'édification d'une société de l'information équitable et diversifiée,
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie demande à l'Organisation
internationale de la Francophonie:**

11. de créer un nouvel opérateur chargé de la mise en œuvre de la société de l'information, au même titre que les autres opérateurs spécialisés (et notamment TV5, l'AUF et l'AIMF) dont la mission serait, à la fois, l'élaboration de stratégies nationales et régionales, la démocratisation de l'accès aux TIC, le renforcement des capacités et la promotion de la Francophonie sur Internet, en particulier par la création de contenus numériques.



Assemblée parlementaire de la Francophonie, 235 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. (33) 1 40 63 91 60 - Télécopie (33) 1 40 63 91 78
Courriel : info@apf-fr.org - Site : apf.francophonie.org